

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,  
Le vingt et un novembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

15 novembre 2018

A l'exception de : Mesdames CARNAC et HUCHET.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du  
Conseil Municipal

21 NOVEMBRE 2018

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 17/ AMENAGEMENT DU VIADUC, DU SQUARE HERVO ET DE L'ESPACE DUNAIRE –REGULARISATION DU PERMIS D'AMENAGER ET AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 29

Votants ----- 31

RAPPORTEUR : Monsieur GILLET, adjoint au Maire

#### EXPOSE :

Dans le cadre du Projet de Ville, la Ville de Pornichet aménage le secteur du viaduc, du square Hervo et de l'espace dunaire. Il s'agit en effet d'un secteur stratégique à plusieurs titres pour :

- faciliter les liaisons douces (piéton, vélo) entre le cœur de Ville et les ports,
- améliorer le cadre de vie des Pornichétins,
- renforcer l'attractivité touristique de la Commune,
- assurer la pérennité du viaduc du port.

Un dossier de permis d'aménager a été réalisé par la maîtrise d'œuvre et déposé en mairie le 19 juillet 2018.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Ce dossier a été stabilisé en septembre à l'issue de la phase de consultation des entreprises.

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser d'une part la régularisation du permis d'aménager déposé à travers la dite délibération autorisant le Maire à déposer le dossier, et d'autre part la mise à jour du dossier et le dépôt du permis d'aménager modificatif pour le viaduc, le square Hervo et l'espace dunaire.

#### DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,  
⇒ Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R423-1,  
⇒ Vu l'avis de la Commission sécurité - travaux - circulation en date du 12 novembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'aménagement du viaduc, du square Hervo et de l'espace dunaire.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GILLET, à régulariser le permis d'aménager déposé et à déposer le permis d'aménager modificatif ainsi que toutes autres éventuelles modifications ultérieures notamment l'intégration du passage du port .

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*